



Lettre d'huissier

Par ol1552

Bonjour à toutes et tous,

J'ai eu une lettre d'un huissier pour non-paiement pour la somme de 30 €, je n'ai pas eu de lettre de rappel pour non-paiement de la part du créancier, a-t-il le droit de passer par un huissier sans au moins une première lettre de rappel, surtout que c'était un oubli de notre part.

Amicalement

Par kang74

Bonjour

Il peut très bien faire appel à un huissier ...

M'enfin dans le cadre d'un recouvrement amiable vous n'avez pas à payer les frais d'huissier .

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10404>

Par ol1552

Bonjour,

Merci pour votre réponse.